



**LE COMITÉ DE GESTION
DE LA CAISSE DES ÉCOLES
DU 18^{ème} ARRONDISSEMENT**

Séance du 1^{er} juin 2017

Objet : Budget supplémentaire 2017

Exposé des motifs

Il est soumis au vote ce jour le Budget supplémentaire pour l'exercice 2017.

Après l'adoption des propositions d'affectation des comptes de résultats 2016 de la Caisse des Écoles, il convient maintenant d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2017.

Ainsi, les deux sections (investissement et fonctionnement) seront votées en suréquilibre, en conformité avec l'article L.1612-7 du CGCT.

Il est également procédé à des corrections d'ordre technique liées à des ajustements de crédits de fonctionnement et d'investissement en conformité avec les règles de la nomenclature M14 des Caisses des Écoles.

Ainsi, en section d'investissement, il est proposé d'abonder l'imputation 2151 à hauteur de 30 000 € afin de permettre :

- la mise en place d'une ligne de self à l'école élémentaire Flocon
- la poursuite de l'équipement en coupes-ruits pour 12 écoles
- un meuble venant en complément de l'installation de la ligne de self à l'école Damrémont

Il est également proposé d'abonder l'imputation 2184 à hauteur de 4000 € en vue d'équiper la Caisse des Écoles en fauteuils de bureau pour ses personnels.

Le présent Budget supplémentaire incorpore également les dispositions prises par le comité de gestion s'agissant de la reprise de provision venant alimenter en contrepartie l'imputation 6541, et l'augmentation de la provision au budget primitif de 2017.

Le détail du budget supplémentaire 2017 de la Caisse des Écoles présenté selon l'instruction budgétaire et comptable M14, par chapitre et par nature de dépense, figure en Annexe I de la présente délibération.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Délibération

Le Comité de gestion,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles 1611-1 et suivants et 1612-1 et suivants ;
- Vu la loi n° 82-823 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982
- Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le règlement de comptabilité des Caisses des écoles de la Ville de Paris ;
- Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;
- Vu le décret n° 2005-1661 du 27 décembre 2005 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;
- Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu la délibération D2-2017 du Comité de Gestion du 06 janvier 2017 approuvant le Budget Primitif 2017 ;
- Vu le projet de délibération, en date du 1^{er} juin 2017, par lequel Monsieur le Président de la Caisse des écoles propose l'approbation du compte de gestion 2016 ;
- Vu le projet de délibération, en date du 1^{er} juin 2017, par lequel Monsieur le Président propose l'approbation du compte administratif 2016 ;
- Vu le projet de délibération du 1^{er} juin 2017 par lequel Monsieur le Président de la Caisse des écoles propose d'approuver la concordance du compte de gestion 2016 et du compte administratif 2016 ;
- Vu le projet de délibération du 1^{er} juin 2017 par lequel Monsieur le Président de la Caisse des écoles propose l'affectation des résultats cumulés de l'exercice 2016 ;

- Vu le projet de délibération du 1^{er} juin 2017 par lequel Monsieur le Président de la Caisse des écoles propose d'approuver le Budget supplémentaire de l'exercice 2017 ;

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : est approuvé le Budget supplémentaire de la Caisse des Écoles pour l'exercice 2017 comme suit, et figurant en annexe I de la présente délibération.

Section investissement

Dépenses d'Investissement

Crédits à modifier		
Chapitre	Nature	Montant proposé
21	2151	30 000,00 €
21	2184	4 000,00 €
Variation des crédits		34 000,00 €

Recettes d'Investissement

Crédits à modifier		
Chapitre	Nature	Montant proposé
001	001	850 361,43 €
Variation des crédits		850 361,43 €

Section fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Crédits à modifier		
Chapitre	Nature	Montant proposé
65	6541	75 000,00 €
68	6817	55 000,00 €
Variation des crédits		130 000,00 €

Recettes de fonctionnement

Crédits à modifier		
Chapitre	Nature	Montant proposé
002	002	4 640 898,12 €
78	7817	75 000,00 €
Variation des crédits		4 715 898,12 €

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- à Monsieur le Préfet de la Région Ile de France, Bureau du contrôle de la Légalité,
- à Monsieur le Trésorier Principal, Etablissements Publics et Locaux de Paris
- à Madame le Directrice des Affaires Scolaires.
-

Fait à Paris, le 1er juin 2017

Le Maire du 18^{ème} arrondissement
Président de la Caisse des écoles
Eric LEJOINDRE